



RÈGLEMENTATION ET UTILISATION DES DRONES



Mise à jour juillet 2022

Public ciblé :

Tous publics.

Pré-requis :

Compréhension orale et écrite de la langue française.

Modalités d'inscription :

- Préinscription en ligne sur www.campusvertdazur.fr
- Remplir la fiche : candidature / positionnement.

Votre statut :

Aucun changement au statut initial.

Modalités de sélection :

Avoir les pré-requis demandés et avoir effectué les modalités d'inscription.

Formateur :

M. Anthony PETIT

Formateur expérimenté.

Validation des acquis:

Evaluation finalisée par une auto-évaluation. Attestation de stage preuve éligible comme activité significative pour un dossier VAE.

Financement :

Financement par le particulier ou par l'entreprise. Financement possible sous condition par VIVEA pour les gérant d'entreprise.

Durée :

1 jour soit 07H

Dates :

Voir Calendrier de formation sur www.campusvertdazur.fr

Tarif :

294 €



Le drone est une innovation qui ouvre des perspectives pour travailler différemment et, surtout, plus efficacement au sein des aménagements paysagers tout comme en agriculture. Permettant notamment la topographie, le suivi de chantier, la prise de vue globale d'un terrain, il facilite le projet de conception d'un aménagement paysager et permet ainsi de mieux vendre une prestation. Mais piloter un drone ne s'improvise pas car il est nécessaire d'en connaître sa réglementation et surtout d'acquérir les bases du pilotage.

OBJECTIF

Connaitre la réglementation et l'utilisation des drones.

POURQUOI DEVELOPPER SES COMPETENCES ?

- Acquisition, actualisation et maintien des compétences.
- Adaptation au poste de travail.
- Pédagogie active : interactivité et opérationnalité en salle et/ou sur le terrain, étude de cas, diaporama, échanges de pratiques, livret de formation et contenus pédagogiques papiers et/ou multimédias.
- Individualisation dans la conception et l'élaboration des contenus pour les demandes en intra.
- Accompagnement personnalisé pour les personnes en situation du handicap.
- Aide au maintien dans l'emploi des salariés.
- Acquisition de nouveaux marchés pour les chefs d'entreprises.
- Permettre aux entreprises de rester compétitives.

Venez découvrir nos stages courts sur notre site internet :

www.campusvertdazur.fr

40 ans déjà 30 000 heures stagiaires / an Matériel pédagogique innovant Qualiopi

Plus de 60 formations Des formateurs expérimentés Datadock Organisme de Formation validé Financement par des OPCO possible

Qualiform Agri

LE CONTENU DE LA FORMATION

- **Connaître les utilisations des drones en espace vert et production horticole :**
 - 🌿 Découverte des différentes utilisations (suivi de chantier, réception, production d'images ou vidéos pour votre client, topographie, modélisation et calcul, devis, Indice de végétation, ,suivie des cultures, pulvérisation,...
 - 🌿 Choix du drone selon les catégories .
- **Connaitre la réglementation :**
 - 🌿 La réglementation selon l'usage voulu (Les règles de l'air, Les règles de survol, les restrictions de vols.
 - 🌿 Les règles à respecter selon le drone choisi (catégorie et classe de drone, les assurances les différentes attestations, l'enregistrement en ligne, les obligations d'équipements).
 - 🌿 La réglementation européenne et professionnelle (catégorie ouverte et catégories d'utilisation (A1 A2 A3), les scénarios standards, les demandes d'autorisation).
- **Être capable d'utiliser le site Géoportail :**
 - 🌿 Comprendre le fonctionnement et l'utilité du site Géoportail.
 - 🌿 Savoir utiliser le site Géoportail.

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Interactivité et opérationnalité : en salle et en extérieur, travaux pratiques d'application, échanges de pratiques, étude de cas, mise en situation.

LES MODALITES D'EVALUATIONS

A la fin de la formation une évaluation des acquis des stagiaires sera assurée par la complétude d'une grille en auto-évaluation au début et en fin de formation permettant à chaque participant de mesurer la progression de ses acquis à l'issue de la formation.

La formation se clôture dans le cadre de notre démarche qualité par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire et par une évaluation à froid, auprès de l'entreprise, par téléphone ou envoi de questionnaire dans les 3 mois afin d'apprécier l'impact de la formation.

Une attestation de stage et des acquis sera établie et envoyée à l'issue de la formation.



TAUX DE SATISFACTION :
Nouveauté 2022



TAUX DE REUSSITE :
Nouveauté 2022



Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR

Service Stages Courts

88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES

Tél : 04 92 91 02 33 - Fax : 04 93 33 79 05

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

Site web : www.campusvertdazur.fr

Site accessible au public handicapé

